

Description de tâches

Vidéaste

Tâches

Sous la supervision de la rédaction en chef en collaboration avec les membres du comité éditorial, le/la vidéaste doit :

- a) Planifier, tourner, monter et remettre des reportages et autres vidéos. Le nombre variera en fonction des thèmes et des angles;
- b) Assurer une présence obligatoire et active à toutes les réunions d'équipe;
- c) Effectuer un minimum de 3h/semaine au bureau (si les conditions sanitaires le permettent).

Heures de travail : 17 heures par semaine.